

LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE D’AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ DES HONORAIRES

DURÉE
2H

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

Analyser le contenu, les limites et conséquences de l'arrêté du 10 janvier 2017 portant sur l'affichage et la publicité des prix entré en vigueur le 1er avril 2017 et les Modifications apportées par l'arrêté du 22 janvier 2022.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes intervenant dans un relation Vendeur/Acquéreur ou Bailleur/Locataire

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Marie France Larrède Ancienne Professionnelle Fnaim des Chambres Var & Alpes Maritimes – Formation depuis 25 ans



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Historique des réglementations sur la législation et l'affichage des prix



PARTIE 1

LES DISPOSITIONS ET LE CONTEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 18 JANVIER 2017

- Public et Activités visés
- Contenu et Précisions sur l’Affichage
- Affichage barème Son contenu
- Affichage Vitrine
- Affichage site Internet



PARTIE 2

LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 22 JANVIER 2022

- Les modifications
- Quelles évolutions ?



PARTIE 3

ANNONCES - PUBLICITÉS

- Annonces Vente au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces Location au regard de l'arrêté sur la publicité des prix
- Annonces location en zone de référence de loyer
- Les autres obligations en matière de publicité : Loi Climat et Résilience
- Évolutions à venir



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

